

Fiches pratiques



Jeux de table olfactifs, gustatifs... : Vérifiez les mentions d'étiquetage !

Ces jeux permettent aux enfants de développer leurs sens. Ils découvrent des odeurs, des saveurs, fabriquer des savons, des friandises et des produits cosmétiques. Attention, ne laissez pas à la portée des tout-petits !

Les différentes catégories de jeux

- ▶ **Les jeux de table olfactifs** ont pour objet d'aider un enfant à apprendre à reconnaître différents parfums ou odeurs.
- ▶ **Les jeux gustatifs** permettent à l'enfant de confectionner des friandises ou des préparations culinaires. Ces jouets proposent comporter l'utilisation d'ingrédients alimentaires, tels que des édulcorants, liquides, poudres et arômes.
- ▶ **Les ensembles cosmétiques** sont des jouets dont l'objet est d'aider l'enfant à apprendre à fabriquer des produits tels que substances parfumantes, savons, crèmes, shampooings, mousses pour le bain, vernis, rouge à lèvres, autre maquillage, dentifrice et adjuvants.

Que doit comporter l'étiquetage ?

- ▶ Un avertissement spécifique apposé sur l'emballage indiquant « Ne convient pas aux enfants de moins de (âge à préciser par le fabricant). À utiliser sous la surveillance d'un adulte ».
- ▶ Des avertissements propres à chacune de ces 3 catégories de jouets sur le caractère dangereux des substances, leurs conditions d'utilisation et les risques résultant de leur utilisation (ex : présence de substances parfumantes pouvant causer des allergies cutanées, de substances pouvant causer des allergies alimentaires, de liquides hautement inflammables, etc.).
- ▶ Une notice d'instruction comportant des informations détaillées sur le mode opératoire de chaque jouet notamment les risques pouvant survenir pendant l'activité

(manipulation d'ingrédients alimentaires, de la verrerie, etc.).

- ▶ Une mention relative aux soins de première urgence à donner en cas d'accidents graves dus à l'utilisation de ce type de jouets.

Bon à savoir

À l'exception des jeux complexes, les jeux qui comportent de petites pièces doivent porter la mention ou le logo d'avertissement sur l'âge pour les enfants de moins de trois ans.



6

Réflexes sécurité avant d'acheter un jouet



1 Vérifiez que le jouet choisi comporte bien le marquage "CE".



2 Lisez attentivement tous les avertissements présents sur les emballages.

3 Achetez des produits dans des magasins ou sur des sites de marques connues. N'hésitez pas à manipuler le jouet si nécessaire.



4 Ne cherchez forcément la bonne affaire : un prix trop bas peut cacher une contrefaçon.

5 Choisissez des jouets adaptés à l'âge des enfants, à leurs aptitudes ou à leur niveau de compétence.



Le pictogramme 0-3 ans ainsi que la mention "ne convient pas à un enfant de moins de 36 mois" constituent un avertissement et non une simple recommandation.

Pour les très jeunes enfants, privilégiez les mécanismes simples, évitez les produits pliants (risque de pincement ou de coupure).

6 Assurez-vous que les yeux, le nez ou les autres petits éléments des peluches sont solidement attachés.



Si le jouet est peint, vernis ou recouvert d'un revêtement quelconque, vérifiez qu'il ne s'agit pas de matériaux toxiques.

Veillez que les lanières ou les cordons ne présentent pas de risques d'étranglement.

Attention aux jouets comportant des piles : vérifiez la sûreté du boîtier et l'accessibilité aux piles.

©DGCCRF

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer aux textes officiels.

Pour tout renseignement complémentaire, reportez-vous aux textes applicables et/ou rapprochez-vous d'une [direction départementale de la protection des populations \(DDPP\)](#) ou [direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations \(DDCSPP\)](#).

Crédit photo : ©Fotolia

